



ARCHIVES CANTONALES VAUDOISES

Section S : Archives officielles dès 1803, entrées dès 1985
Sous-section S numérique : Archives officielles dès 1803, entrées de 1985 à 1995

Cote : S 2

Intitulé : Hôpital cantonal

INVENTAIRE

***Conditions de consultation : A) Consultation à des fins de recherche scientifique: autorisation de la Commission fédérale d'experts du secret professionnel (art. 321 bis CP).
B) Consultation à des fins privées: autorisation de levée du secret médical accordée par le Conseil de santé, par l'intermédiaire du médecin cantonal (art. 321 CP).
Les demandes de consultation sont adressées par les ACV au Centre des archives médicales du CHUV.***

Date de l'instrument de recherche (dernière mise à jour) : 21.06.2012

DESCRIPTION AU NIVEAU DU FONDS

IDENTIFICATION

Cote: S 2

Intitulé: Hôpital cantonal

Dates: 1970

Niveau de description: Fonds

Importance matérielle et support: 17 boîtes de fichier

Dimension: 4.20

CONTEXTE

Nom du producteur d'archives: Hôpital cantonal

Histoire du producteur: Résumé historique du développement de la médecine à Lausanne

A Lausanne, l'Hôpital "Notre-Dame" ou "grand Hôpital", construit à la Mercerie entre 1277 et 1279, est repris par la ville de Lausanne au XVI^e siècle; il subsiste comme hôpital jusqu'à la moitié du XIX^e siècle. Bien que restauré, remanié et certainement agrandi à plusieurs reprises, le bâtiment d'origine n'est plus à la hauteur de sa tâche en 1707 et il est déjà question de le rebâtir. Il faut attendre 1735 pour qu'un architecte présente les premiers plans et ce n'est qu'en 1761 que l'idée de sa reconstruction devient réalité. Finalement, en 1766, le projet de l'architecte Rodolphe de Crousaz est retenu. Bien que sa réalisation ne soit pas entièrement terminée, le bâtiment commence à être utilisé dès 1771. Le Conseil d'Etat en fait l'acquisition en 1806 pour en faire l'"Hôpital cantonal".

Ce "premier Hôpital cantonal" est aménagé en 1810 et il comporte quelque cent lits.

Par ailleurs, le décret du 18 mai 1810 relatif aux "Hospices cantonaux" fait état d'un Hospice cantonal, d'une Maison d'aliénés et d'un établissement pour les incurables. Ces trois établissements sont situés au Champ de l'Air.

En 1867, la décision est prise de transférer l'Hospice des aliénés du champ de l'Air dans un nouvel hospice à construire au Bois de Cery, propriété acquise en partie avec les fonds propres des Hospices cantonaux et avec le produit de la vente du domaine du Champ de l'Air, le solde étant pris en charge par l'Etat. En 1874, le Grand Conseil autorise la construction d'un nouvel hôpital au Champ de l'Air (en fait celui qui deviendra ce que l'on nomme aujourd'hui "l'ancien bâtiment principal de l'Hôpital cantonal", à la rue du Bugnon). Le nouvel hôpital est inauguré en 1883. Il est l'oeuvre de l'architecte Henri Assinare. L'Hôpital cantonal du Bugnon se compose de l'ancien bâtiment principal, du bâtiment dit le "Château" ainsi que de quatre pavillons démolis depuis pour faire place à la Chapelle, à l'Institut d'anatomie pathologique et au bâtiment des laboratoires. Il peut recevoir 470 malades.

En 1890, l'Académie est élevée au rang d'Université et comporte alors également une Faculté de médecine complète. L'hôpital doit donc s'adapter à l'enseignement universitaire, aménager un auditoire pour les étudiants et admettre ceux-ci au chevet des malades. Au fil des ans, l'Hôpital cantonal s'est constamment agrandi et modernisé pour répondre aux besoins de la population et à l'apparition de nouvelles techniques médicales et de soins.

D'autres bâtiments vinrent s'ajouter au complexe existant:

1916 Maternité et clinique infantile

1932 Hôpital Sandoz (démoli en 1980 pour faire place à l'entrée principale du nouveau bâtiment hospitalier)

1933 Pavillons d'isolement

Pavillon Bourget (démoli dans les années 1970)

1935 Hôpital Nestlé (agrandi vers 1960)

1942 Institut d'anatomie pathologique

1947 Pavillon chirurgical

Dans les années cinquante, le Grand Conseil adoptait des décrets relatifs à l'agrandissement de la Maternité et de l'Hôpital Nestlé; toutefois restait posé le problème du manque de lits de chirurgie. Les bâtiments de l'Hôpital cantonal situés sur le côté ouest de la rue du Bugnon ne pouvaient plus, en effet, être agrandis. L'évolution de la médecine et de ses techniques, des soins aux malades et des méthodes d'enseignement était telle que l'étude d'un nouveau complexe hospitalier s'avérait indispensable.

Afin d'assurer le libre développement de la "Cité hospitalière", le Conseil d'Etat fit établir par le Département des travaux publics, en 1961, un plan d'extension englobant tout le secteur dénommé "zone des hôpitaux". Ce plan qui a force de loi, réserve toute cette zone "exclusivement à la construction d'établissements hospitaliers d'intérêt public".

Conception du nouveau bâtiment

Un hôpital universitaire doit s'acquitter de trois missions qui s'interpénètrent fréquemment: les soins aux malades, l'enseignement théorique et pratique au lit du malade ainsi que la recherche. Le Centre hospitalier universitaire vaudois (CHUV) doit être capable de traiter des patients ayant besoin de soins très spécialisés venant de l'ensemble du Canton et aussi de cantons voisins. Il reçoit également des malades de toutes catégories provenant du district de Lausanne. Ceux-là sont nécessaires à la formation des futurs médecins dont la majorité ne sont pas des grands spécialistes. Par ailleurs, pour réduire la durée de l'hospitalisation, toujours coûteuse, le CHUV est appelé à ouvrir un important centre de consultation ambulatoire.

Les remarquables progrès de la médecine, les années précédentes, proviennent du développement de techniques très élaborées. Celles-ci nécessitent des installations coûteuses, desservies par du personnel hautement qualifié. De telles unités, comme par exemple celles qui sont destinées aux explorations cardiaques ou cérébrales, doivent être exploitées rationnellement et il n'est pas possible d'installer un exemplaire de chacune dans plusieurs bâtiments. On répète volontiers que les progrès de la médecine procèdent en grande partie d'une approche multidisciplinaire et c'est le cas: un malade d'un certain âge souffre souvent de plusieurs organes et peut bénéficier de l'intervention de plusieurs spécialistes.

Ces considérations et d'autres parlent en faveur d'une certaine centralisation et aussi pour

l'hôpital général et contre les hôpitaux spécialisés, en tout cas pour les soins aigus et dans un pays comme la Suisse.

Des groupes d'études et des groupes de travail sont officialisés par la direction de l'Hôpital cantonal dès 1968 et ont pour mission de définir les besoins et les modes d'exploitation des fonctions générales, hôtelières et paramédicales. Ils traitent entre autres des services généraux et de soutien (ainsi que de divers locaux isolés à fonction ménagère ou sanitaire), des niveaux d'hospitalisation, de divers secteurs, équipements et installations techniques, d'ouvrages de second oeuvre (peinture, revêtements), etc.

Création d'un Comité directeur (CD) pour les constructions du CHUV (1968) et programme général

Le mandat du Comité directeur du CHUV fut ainsi défini à l'article 1 de son cahier des charges: "Le Conseil d'Etat charge un Comité directeur formé d'un président et de quatre membres au plus d'assurer la réalisation (études préalables et construction) du CHUV selon les principes généraux posés dans l'avant-projet de Cité hospitalière vaudoise de 1965: bloc hospitalier, répartition des services dans les limites des disponibilités financières résultant des crédits accordés par le Grand Conseil et des subventions fédérales". En automne 1969, le Grand Conseil vaudois adopta la variante VI ou le "projet définitif" du CHUV. Ce "projet définitif" établit les grandes lignes:

- La partie inférieure appelée "galette" contenant tous les services généraux et les services médico-techniques;
- Les bâtiments d'hospitalisation construits en hauteur sur cette galette;
- Chaque niveau d'hospitalisation conçu selon le système du double-couloir avec les locaux de service au centre et les locaux d'enseignement pratique distribués jusqu'au niveau des unités de soins.

Vu de la ville, sur le plan de l'urbanisme et de l'architecture, le projet définitif présentait l'avantage d'offrir des volumes adaptés au site en laissant de larges espaces entre les bâtiments d'hospitalisation eux-mêmes.

La galette allait permettre l'aménagement des toitures et de ses différents niveaux en terrasses de gazon. Les étages inférieurs, traités d'une manière plus souple, offraient dès lors des possibilités d'extension ultérieure.

L'un des objectifs du CHUV a été de rapprocher les uns des autres les services médicaux et chirurgicaux afin d'arriver à l'avenir à la création d'unités mixtes médico-chirurgicales. Cette formule améliorerait considérablement la liaison entre médecine et chirurgie. Sur le plan du nombre de lits, le CHUV devait compter un nombre de lits suffisant pour permettre la formation des étudiants en médecine inscrits à l'Université de Lausanne et jouer également le rôle d'hôpital de zone de l'agglomération lausannoise et des environs.

Il apparaissait pour différentes raisons (démographie, développement des hôpitaux de zone, augmentation de la médecine ambulatoire, etc.) que le nombre de lits annoncé au Bâtiment hospitalier (environ 900) serait suffisant pour accueillir en première étape déjà les services prévus en deuxième étape, avec pour avantage de supprimer toute hospitalisation de caractère universitaire à l'ouest du Bugnon. Comme le nombre de lits n'était pas seul en cause, les répercussions de cette option sur les niveaux de la galette furent examinés par des représentants du CD et des architectes. Plusieurs modifications ou compressions étaient à faire dans la galette mais l'incorporation des services dits de "spécialités" était envisageable. En 1975, la délégation du Conseil d'Etat autorisa le CD à continuer l'étude tendant à incorporer ces services au Bâtiment hospitalier dès la première étape.

Après s'être assuré qu'il était effectivement envisageable d'incorporer l'hospitalisation d'O.R.L., de dermatologie et de radiothérapie dans le NH (niveau d'hospitalisation), le CD chargea les architectes de vérifier la faisabilité de l'introduction des services médico-techniques correspondants en galette. Les plans furent ensuite montrés à l'ensemble des répondants médicaux et la nouvelle organisation fut acceptée, sous réserve de quelques améliorations à apporter dans la position de certains services.

Les crédits d'études et de construction cantonaux

Le 11 mai 1964, se fondant sur l'exposé des motifs du Conseil d'Etat du 6 mars 1964, le Grand Conseil accomplit le premier acte en vue de la réalisation du CHUV, en autorisant la poursuite des études pour la création d'une "Cité hospitalière" et en accordant un premier crédit de huit millions de francs pour financer:

- L'acquisition des terrains de Montagibert et de Mont-Calme;
- La construction d'un bâtiment du bureau d'études au chemin de Mont-Calme;
- L'établissement de "l'avant-projet d'ensemble" (bureau d'études);
- La coordination première étape (bureau d'études);
- Les frais des études détaillées de la première étape des travaux, allant jusqu'au devis détaillé (bureaux privés): les bureaux privés seront chargés de mandats partiels correspondant à des bâtiments distincts;
- Les divers et imprévus.

En automne 1965, le Grand Conseil autorisa la poursuite des études et accorda un second crédit de 1,4 million de francs.

Par la suite, le Conseil d'Etat ayant accepté que les demandes de crédit lui soient présentées par tranches de crédit échelonnées dans le temps, soit environ tous les 18 mois, il y en aura douze entre 1969 et 1989 qui correspondront à un montant total de 432,9 millions de francs. La totalité des crédits accordés représente la part vaudoise des dépenses (environ le 80%), sur un montant total de dépenses d'environ 530 millions de francs (courants), le solde étant couvert par les diverses subventions.

Les subventions fédérales

Le BH (Bâtiment hospitalier) comme le COP (Centre opératoire protégé) avait droit à des subventions fédérales mais les montants de celles-ci n'étaient pas connus de manière précise en automne 1969 lors de la présentation du "projet définitif" (variante VI) au Grand Conseil.

La loi fédérale du 28 juin 1968 fixait à 50% de cette part le montant alloué (soit en réalité le 20% des frais de construction) et la subvention accordée pour la réalisation du BH au titre de l'aide aux universités (LAU) a été arrêtée par les autorités fédérales à 40% des frais de construction pour la part subsidiable (subvention pour l'enseignement et la recherche).

Le Contrôle fédéral des finances (Cff), mandaté par l'Office fédéral de l'éducation et de la science (OFES), après avoir contrôlé les comptes pour une première période allant de 1969 - date d'entrée en vigueur de la LAU - à fin 1979, refusait de prendre en considération diverses factures mais surtout faisait état d'une interprétation restrictive des règlements, appliquée rétroactivement et contestait les méthodes de détermination des frais subventionnables employées par le Canton de Vaud. Ainsi, 34,2 millions de francs étaient déduits sur 288 millions de dépenses effectives avec pour conséquence une réduction de

subventions de 6,8 millions de francs. Une négociation très serrée avec le Département fédéral de l'Intérieur permettra finalement de dégager un compromis acceptable par la Confédération et le Canton et correspondant à une application équitable de la LAU. L'ensemble des subventions fédérales était réglé à fin 1990. Elles se sont élevées au total à 105,1 millions de francs.

Les principaux bâtiments à l'est du Bugnon

Clinique infantile

A été partiellement réaménagée entre 1966 et 1971; en plus du service de pédiatrie, d'autres secteurs ont souhaité s'y installer: le laboratoire de neuro-chimie pédiatrique, le service prospectif de néo-natologie, le laboratoire de génétique humaine et la Maternité pour agrandir ses secteurs ambulatoire et planning familial ainsi qu'une unité de réhabilitation cardiaque de la division spécialisée de cardiologie et une antenne de la division de gastro-entérologie, toutes deux du Département de médecine interne. Une répartition des surfaces disponible à la Clinique infantile est étudiée en 1980 et ce bâtiment est mis à la disposition de la Division autonome de génétique médicale.

Hôpital de Beaumont

Il a hébergé les patients du service de rhumatologie, médecine physique et réhabilitation (RMR) depuis la démolition de l'Hôpital Sandoz en 1980 jusqu'en 1988. Après l'achèvement des importantes transformations entreprises à l'Hôpital Nestlé à son intention, le service du RMR s'y installera définitivement. D'importants travaux qui se termineront en été 1991 sont effectués à l'hôpital de Beaumont. Le service de dermatologie ainsi que la division des maladies infectieuses avec une unité pour l'isolement y sont logés.

Hôpital Nestlé

Un descriptif préalable de sa future utilisation a été élaboré par le Professeur Armand Delachaux (gériatrie) et le professeur Yves Saudan (physiatrie) en 1979.

Ce bâtiment devant accueillir des patients de longue durée, des locaux communs plus conséquents que dans les NH du BH (salles de séjour etc.) y sont aménagés. Les lits seront répartis à raison de 100 pour la physiatrie et de 80 pour la gériatrie y compris une trentaine de lits de soins pratiquement intensifs mais ces chiffres seront modifiés plus tard après réétude des besoins.

Plusieurs variantes ont été étudiées par l'architecte avec les répondants (le coût approximatif non compris l'amélioration thermique des façades, la construction d'un bassin d'hydrothérapie, d'une rampe au sous-sol pour supprimer l'escalier le reliant au tunnel de liaison avec la Maternité est estimé à 16 millions de francs). Par la suite, on examina ce qui pouvait être fait avec une dépense de 10 à 12 millions avec un ordre de priorités et des travaux à court et moyen termes. Le bâtiment est inauguré en 1988.

Les principales étapes des études et travaux:

1972

Etudes:

Refonte du programme général

Echéancier des dépenses
Calendrier des études et des travaux
Travaux:
Structure du parking
Fin des terrassements généraux

1973

Etudes:
Adjudications: structure BH et COP ainsi que transports verticaux
Travaux:
Structure du BH et fin des travaux de la structure du parking

1974

Etudes:
Soumissions techniques
Adjudications: climatisation, sanitaire I, maçonnerie, façades, étanchéité, solde des transports
Travaux:
Structure

1975

Etudes:
Adjudications: structures auditoires, cloisons légères, central de contrôle, courants fort et faible des NH, sanitaire II
Travaux:
Mise hors d'eau, hors d'air des niveaux d'hospitalisation, chapes, premières cloisons légères en GAL
Projet d'incorporation des spécialités

1976

Etudes:
Incorporation des spécialités
Adjudications techniques GAL: courants fort et faible, gaz médicaux, étude tunnel BH - Maternité
Travaux:
Fin de la structure des auditoires hors eau et air, second oeuvre dans le BH. Démolition de l'Hôpital Bourget

1977

Etudes:
Séances de synthèse = reprise des équipements des services
Adjudications principales: travaux extérieurs est et sud
Travaux:
Second oeuvre du BH et tunnel BH
Maternité
Structure radiothérapie

1978

Etudes:

Equipements spéciaux des auditoriums, problèmes de traitement d'eau. Equipements de la cuisine, stérilisation centrale

Travaux:

Fin tunnel BH - Maternité et structure radiothérapie. Suspension des travaux informatiques.

Démolition de la Maison Vogt

1979

Etudes:

Equipements pour l'informatique et cagnotte thermique

Travaux:

Aménagements extérieurs est. Préparation du déménagement

1980

Travaux:

Secteur informatique, cagnotte thermique et travaux extérieurs nord

Aménagements paysagers nord

1980-1982

Mise en exploitation en trois tranches

Conclusion

Le Conseil d'Etat fit établir en 1961 un plan d'extension pour l'aménagement d'une "zone des hôpitaux" afin d'assurer le développement d'une Cité hospitalière. Le Comité directeur pour les constructions du CHUV fut mis sur pied en 1968. Les travaux durèrent une dizaine d'années; les tractations avec les différents milieux concernés (politiques, économiques, etc.) furent nombreuses.

"Les Egyptiens ont construit les pyramides, la communauté vaudoise a édifié le Centre hospitalier universitaire vaudois", résume le conseiller d'Etat radical Philippe Pidoux devant le Grand Conseil en 1986. Le prix de la construction du nouveau bâtiment hospitalier a finalement dépassé 500 millions, le prix de construction par lit surpassant un demi-million. On verse au CHUV un salaire journalier de 700 000 francs. La surface au plancher des divers bâtiments du complexe dépasse 23 hectares.

Dans l'organisation sanitaire vaudoise, le Centre hospitalier universitaire vaudois n'est pas une entité à part, mais constitue une pièce maîtresse d'un ensemble de moyens thérapeutiques dont chaque élément a son rôle à jouer et contribue à fournir des soins de qualité à la population. Il est à la fois hôpital régional, hôpital de zone, Hôpital cantonal et centre de référence pour une grande partie de la Suisse romande, tant pour les soins que pour l'enseignement et la recherche.

Les projets de construction tant de l'ancien "Hôpital cantonal du Bugnon" que de celle du "CHUV" n'ont pas manqué de susciter des polémiques à chacune des époques concernées. En 1883 déjà, un député déclarait: "En quelques années, notre canton a pu être doté d'un établissement remarquable qui peut être considéré comme le couronnement des grandes constructions auxquelles la génération actuelle a voulu concourir et qui restera comme une gloire pour elle". Le Conseil d'Etat, dans son compte rendu annuel, ajoutait: "Un pays qui s'impose de lourds sacrifices pour venir en aide à l'humanité souffrante s'honore à un haut degré; lorsque ces sacrifices sont faits, et faits joyeusement, comme c'est le cas chez nous pour ce genre de choses, il ne faut pas gâter son oeuvre en la regrettant."

Historique de la conservation: Dans les locaux de l'hôpital cantonal/CHUV, à Lausanne.

Modalités d'entrée: Versements des 15 octobre 1980, lequel comprenait le Fichier comptable des patients sortis entre 1962 et 1975, et 19 juillet 1984, lequel réunissait les fiches comptables des patients sortis en 1977-1978.

Date(s) d'entrée: 15.10.1980, 19.07.1984

CONTENU ET STRUCTURE

Présentation du contenu: Fichier comptable des patients, classé par ordre alphabétique sans distinction de sexe pour l'année 1970.

Plan de classement:

[Note : ce plan de classement ne rend compte que des niveaux supérieurs au « Dossier », ce qui peut expliquer des sauts dans la numérotation des cotes Pour une vue plus détaillée, voir la présentation en ligne.]

Intitulé	Dates	Cotes
<u>Hôpital cantonal</u>	1970	S 2
Fichier comptable	1970	S 2/1-17

CONDITIONS D'ACCÈS ET D'UTILISATION

Statut juridique: Versement

Conditions d'accès: A) Consultation à des fins de recherche scientifique: autorisation de la Commission fédérale d'experts du secret professionnel (art. 321 bis CP).

B) Consultation à des fins privées: autorisation de levée du secret médical accordée par le Conseil de santé, par l'intermédiaire du médecin cantonal (art. 321 CP).

Les demandes de consultation sont adressées par les ACV au Centre des archives médicales du CHUV.

Conditions de reproduction: -

Langue et écriture des documents: Français

Caractéristiques matérielles et contraintes techniques: Boîte de fichier

Instruments de recherche: -

SOURCES COMPLÉMENTAIRES

Existence et lieu de conservation des originaux: -

Existence et lieu de conservation de copies: -

Sources complémentaires aux ACV: Voir les autres versements d'archives opérationnelles de l'Hôpital cantonal puis du CHUV.

Sources complémentaires hors ACV: -

Bibliographie: 1. Résumé historique du développement de la médecine à Lausanne: de 1803 à nos jours, CHUV, 2004

2. Centre hospitalier universitaire vaudois: plaquette du Centre d'enseignement médical et de communication audiovisuelle (CEMCAV-CHUV), 1982.

3. Bulletin du Grand Conseil: printemps 1964.

4. Clavel A-M., Prod'hom L-S.: Historique de la mutation de l'Hôpital cantonal de Lausanne en Centre hospitalier universitaire vaudois, CHUV, 1993.

5. Coutaz G.: Histoire de l'administration cantonale vaudoise: pouvoir exécutif et administratif: 1970-1998, Archives cantonales vaudoises, 2007.

6. Saudan G.: La médecine à Lausanne du XVIe au XXe siècle, Faculté de médecine de l'Université de Lausanne et Editions du Verseau, Denges, 1991.

NOTES

Notes: -

CONTRÔLE DE LA DESCRIPTION

Information sur le traitement: Seule l'année 1970 a été conservée. Le fichier comptable des patients, dit "cartes blanches" (1977-1978), 32 mètres linéaires, qui faisait partie de ce lot a été éliminé le 20 juin 1996, en vertu de la décision de ne conserver pour cette série de documents que les années de recensement fédéraux (années terminées par 0).

Répertoire numérique établi par Gaetano Degiorgi, sous la direction de Jérôme Guisolan, en janvier 2010.

DESCRIPTION AU NIVEAU DES SUBDIVISIONS DU FONDS

S 2/1-17 Fichier comptable 1970

Contenu: Fichier comptable des patients de l'Hôpital cantonal sortis en 1970, classé par ordre alphabétique au nom du patient.

S 1/1 Aa - Bas

S 1/2 Be - Bo

S 1/3 Cha - Cr

S 1/4 Bra - Ca

S 1/5 Da - Du

S 1/6 Du - Fra

S 1/7 Fre - Go

S 1/8 Gra - I

S 1/9 Ja - La

S 1/10 Le - Mas

S 1/11 Me - Na

S 1/12 Ne - Pe

S 1/13 Pf - Rh

S 1/14 Ri - San

S 1/15 Scha - Ta

S 1/16 Te - Vi

S 1/17 Wa - Zu

Dates: 1970

Niveau: Série

Importance matérielle et support: 17 boîtes de fichier

Conditions d'accès: Consultable uniquement sur autorisation (voir au niveau du fonds).

Langue et écriture: Français

Caractéristiques matérielles et contraintes techniques:

Boîte de fichier

INDEX DES NOMS DE MATIÈRES

[comptes]	S 2
[fichier]	S 2
médecine	S 2

INDEX DES NOMS DE LIEUX**INDEX DES NOMS DE PERSONNES**

HOPITAL CANTONAL (LAUSANNE)	S 2
-----------------------------	-----

TABLE DES MATIÈRES

DESCRIPTION AU NIVEAU DU FONDS	2
IDENTIFICATION	2
CONTEXTE	2
CONTENU ET STRUCTURE	9
CONDITIONS D'ACCÈS ET D'UTILISATION	11
SOURCES COMPLÉMENTAIRES	11
NOTES	11
CONTRÔLE DE LA DESCRIPTION	12
DESCRIPTION AU NIVEAU DES SUBDIVISIONS DU FONDS	13
INDEX DES NOMS DE MATIÈRES	14
INDEX DES NOMS DE LIEUX	14
INDEX DES NOMS DE PERSONNES	14
TABLE DES MATIÈRES	14